

DISCOURS DU TRÔNE.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer les honorables membres de cette Chambre que lorsqu'ils se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général, aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours aux deux Chambres du parlement, et, pour qu'il n'y ait pas d'erreurs, je me suis procuré la copie suivante de ce discours :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai remarqué avec grand plaisir les progrès étonnants, au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada, durant l'année qui vient de finir.

L'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été si considérable sur les marchés de l'Europe, et nous donne fortement raison d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché, sensiblement réduit, en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique moins élevé que le taux actuel.

Je vous offre mes félicitations à l'occasion de l'accueil si cordial fait aux représentants du Canada, aux fêtes du jubilé, et aussi de la haute appréciation manifestée de toutes parts, dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant d'une manière importante les droits imposés sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada.

En dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts faits dans le but de favoriser les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'empire, et cette politique contribuera dans une large mesure, je l'espère, au développement du commerce impérial.

La découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faite sur le Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme, et a forcé le gouvernement à prendre promptement des mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces régions lointaines et presque inaccessibles. Des mesures relatives à cet objet vont être soumises.

Il a été passé un contrat, sujet à votre approbation, pour la construction, le plus tôt possible, d'un système de communications par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondike et les territoires aurifères, ce qui, il y a lieu de l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

Les abondantes moissons dont nous avons été favorisés par une bienfaisante Providence, ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et je suis heureux de constater que le commerce du Canada, et plus spécialement la quantité et la valeur de ces principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et il y a d'excellentes raisons de croire que ce progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

Je vois avec plaisir que les contrats relatifs à certaines entreprises de l'Etat, dernièrement adjugées, contiennent des clauses de nature à empêcher le système de pression des ouvriers (*swearing system*).

M. L'ORATEUR.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis.

Les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront aussi prochainement mises entre vos mains.

Honorables messieurs du Sénat,

Honorables messieurs de la Chambre des Communes :

Des mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent acte du cens électoral, et un plébiscite sur la question de la prohibition, seront aussi soumises à votre étude.

Je recommande ces mesures et autres à votre sérieuse attention, en demandant à la divine Providence de bénir les travaux que vous allez commencer.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose—

Que le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement soit pris en considération, demain.

Sir CHARLES TUPPER : Je ne désire pas m'opposer à ce que ce discours soit examiné, mais, à mon avis, il serait préférable de suivre la coutume d'en ajourner l'examen à lundi.

Le PREMIER MINISTRE : Ce n'est pas là la coutume ; nous avons toujours fait le contraire ; toujours la coutume a été de prendre le discours du Trône en considération le lendemain.

Sir CHARLES TUPPER : Je n'ai aucune objection particulière, mais je crois que ce n'est pas l'habitude. L'honorable premier ministre propose-t-il que nous levions la séance et que nous prenions, demain, le discours du Trône en considération, ou que nous l'examinions lundi, suivant la coutume ?

Le PREMIER MINISTRE : Mon honorable ami se trompe ; nous avons l'habitude de lever la séance et de nous réunir le lendemain, et c'est la coutume que j'ai l'intention de suivre dans la présente circonstance ; c'est ce que nous avons toujours fait, autant que je me le rappelle. Toutefois, je n'ai pas besoin de dire que si mon honorable ami trouvait plus commode de le prendre en considération lundi, je serais parfaitement disposé à l'obliger sous ce rapport.

Sir CHARLES TUPPER : Je m'en rapporte à la Chambre, mais c'est là, je crois, ce que nous avons fait à la dernière session.

M. L'ORATEUR : A la dernière session, une motion semblable a été adoptée.

Sir CHARLES TUPPER : S'il en est ainsi, je ne m'opposerai pas à ce que le discours du Trône soit examiné demain.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose—

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :